

**PARTIS NATIONALISTES,
AUTONOMIE ET CLANS EN CORSE**

Isidre Molas

Universitat Autònoma de Barcelona

WP núm. 181
Institut de Ciències Polítiques i Socials

Barcelona, 2000

L'Institut de Ciències Polítiques i Socials fut créé par l'Universitat Autònoma de Barcelona et la Diputació de Barcelona en 1988. L'Institut fait partie de l'Universitat Autònoma de Barcelona.

La série "Working Papers" publie des travaux en cours de recherche, en vue d'encourager l'échange de points de vue scientifiques. La publication d'un texte dans cette série n'empêche pas l'auteur de le publier aussi ailleurs. Chaque auteur conservant tous ses droits sur son texte, la présente publication ne peut être reproduite sans son consentement.



© Isidre Molas. Traduit par Laura Paba

Dessin: Toni Viaplana

Imprimerie: A.bis

c/ Leiva, 3, baixos. 08014 Barcelona

ISSN: 1133-8962

DL: B-52.361-2000

Souvent certaines structures sociales douées d'un séculaire enracinement réussissent à survivre grâce aux processus évolutifs qui les adaptent au changement. C'est pour cela qu'une perspective génétique contribue parfois à enrichir la connaissance des institutions. Ce travail se propose de prouver comment, dans un contexte de modernisation politique et économique, où se maintient une structure de clans adaptée au système démocratique, un mouvement nationaliste minoritaire, qui est apparu en opposition à celle-ci, lutte à son tour pour se transformer en un nouveau clan.

Notre objectif est de montrer comment, sous une apparente structuration rigide des partis et la concurrence électorale, le véritable conflit politique se situe entre la reconnaissance du pouvoir sociale d'un nouveau clan et le fonctionnement régulier de l'État démocratique de Droit. Dans ce sens on constatera comment l'évolution et la survivance des systèmes de patronage dans la moderne société pluraliste ne se produit pas seulement par la transition du clientélisme horizontal au clientélisme vertical ou électoral. Et on verra comment les processus de modernisation économique, bien qu'ils aient accéléré le rythme de transformation, dans le cas des sociétés fermées structurées par des clientèles de caractère clanique (où les causes de mobilisation sont principalement exogènes), ont engendré des dérèglements et des tensions qui sont à l'origine des nouveaux sous-mondes d'identité solidaire, doués de pouvoirs «privés» et des logiques particulières d'action. En d'autres mots, la renouation du traditionnel système de clans a engendré l'apparition de nouveaux clans.

Pour cela on analysera le cas de la Corse. On traitera successivement la transformation des clientèles politiques dans l'aire méditerranéenne, le processus historique d'incorporation de la société corse au système politique français, la formation et évolution de l'autonomisme et du nationalisme corses, pour présenter finalement les partis politiques où s'expriment ces derniers. L'île de Corse, intégrée depuis plus de deux-cents ans à la France, offre un cas de survivance de son traditionnel système de clans et de transformation verticale de son clientélisme dans le cadre d'un système démocratique. La Corse, avec une surface de 8.681 km² à peine peuplée (256.000 habitants), est la plus septentrionale des îles méditerranéennes situées face à la côte italienne, à 300 km de Marseille et 170 de Nice, à une centaine de kilomètres de la côte toscane et 45 de l'île d'Elba. Le détroit de Bonifaziu le separe de la Sardaigne de seulement 17 km. Jusqu'en 1960 la société corse a eu un pauvre dynamisme interne et s'est caractérisée par son retard économique et son caractère fermé.

1. La persistance de clientèles et clans dans la société corse

La vie politique corse a été, et continue à être, caractérisée par l'existence de clientèles, organisées par clans, qui se sont incorporées au système politique national à travers des partis, spécialement à travers du Rassemblement pour la République (RPR) et du Mouvement des Radicaux de Gauche (MRG), les fiefs desquels se situent, respectivement, au sud et au nord de l'île. Sans évaluer cette interrelation on ne peut pas comprendre la stabilité politique et électorale de l'île, ni les difficultés de n'importe quel projet de réforme, et même pas les problèmes qui supposent la consolidation d'un nouveau clan rival des antérieurs qui, pour arriver à être un partenaire valable, doit démontrer et imposer sa force de l'extérieur du système. Si le nouveau mouvement autonomiste corse prétendait

survivre, il devrait s'adapter aux conditions établies, c'est à dire, à un comportement de caractère clanique. Probablement parce que l'organisation par clans, au delà d'un phénomène passager ou d'une reminiscence du passé, constitue un élément fondamental de la culture politique¹, capable de s'ajuster et de survivre dans une réalité changeante. C'est la raison pour laquelle "le FLNC, en s'élevant dès sa naissance contre le clan, va à son tour se conduire selon les règles internes du clan"².

On a l'habitude de considérer le patronage comme une réalité pre-moderne, comme une dépouille du fief qui est destinée à disparaître avec le triomphe de la société industrielle. Mais cette vision sous-estime le fait qu'il s'agit d'une réalité plus vaste que le fief, et antérieure à lui dans le temps. C'est pour cette raison qu'il a survécu dans la société moderne, malgré la base individualiste de celle-ci, même transformée en clientélisme électoral et partidiste. Sa capacité d'adaptation a été démontrée à travers l'évolution du clientélisme vertical des notables au clientélisme horizontal des organisations, spécialement des partis de masse du système démocratique. Cette évolution, qui a supposé le passage des demandes individuelles aux revendications collectives, a exigé aussi la limitation des acteurs par les règles de l'État de Droit et, alors, l'éradication de quelques-uns des recours et procédés d'action habituels.

Le fait que l'exercice du pouvoir dans l'État dépende du résultat des élections a marqué la rapportée transformation du clientélisme traditionnel dans un nouveau genre de relation sociale, marquée par la formation d'une "classe intermédiaire", gérante des affaires privées face à l'Administration (que ce soit des permis ou passeports, subventions ou emplois) et capable d'obtenir des exceptions de l'application de la loi. "L'introduction du vote a procuré un moyen par lequel le client pouvait satisfaire ses obligations vers le patron sans un paiement en argent comptant, bien que les cadeaux en espèces continuaient à être une caractéristique admise de la relation"³. Le libéralisme a modifié le caractère "adscrit" du rôle de patron, qui a commencé à pouvoir être un rôle "acquis". Tous les pays du bassin méditerranéen ont vécu cette transformation. Tout au long du siècle patrons, caciques et notables, qui s'étaient superposés pendant des années, et parfois mêlés, avec le banditisme, se sont intégrés progressivement, avec plus ou moins de pureté, dans les machines politiques nationales organisées centralement, lesquelles se sont fondées en grande partie sur des pratiques de clientèle.

La relation entre cacique et clients était une relation de patronage, qui se caractérisait par l'existence d'un contrôle de celui sur un espace politique. "Ce que le client réclame au cacique dans ce type de relation c'est des faveurs personnelles, singularisables, et ne se montre pas intéressé à faire des demandes généralisables. Ce sont des bénéfices divisibles face à des bénéfices indivisibles". Pour cette raison "les clientèles étaient en général, indifférentes à des idéologies, programmes ou couleurs de partis. Et cela avait tendance, bien entendu, à désidéologiser la politique"⁴.

La transformation essentielle du clientélisme a eu lieu avec la substitution de la demande de prestations individuelles par la demande de prestations collectives et avec le passage de l'application sélective de la loi au respect à l'État de Droit. La fin de la violence privée et la lutte contre la fraude politique ont été accompagnés de la prédominance des espaces publics centraux sur les espaces locaux et aussi des demandes générales sur les demandes individuelles. Car là où les devoirs ne sont pas généraux, mais des devoirs vers des personnes déterminées dans une relation déterminée, le respect n'est pas gagné

par l'homme qui respecte les règles, mais par celui qui les force. Puisque la concession réciproque de faveurs est le paradigme de l'obligation morale, on attendait que les fonctionnaires publics et le politique entrechange des bénéfices pour de l'appui, et la réputation de ce dernier souffrirait cesse essayaient d'agir avec impartialité"⁵. "Le clientélisme est un facteur retardaire du procès de sécularisation, rationalisation et démocratisation de notre société, mais ce n'est pas une raison pour qu'il laisse d'accomplir une fonction de stabilisation de la vie politique et d'intégration dans le pouvoir politique, même par des voies opaques qui côtoient la légalité, et qui provoquent des disfonctionnalités dans un système démocratique"⁶.

Le succès de l'État de Droit et de l'égalité devant la loi ont été les facteurs déterminants du changement de sens du vieux clientélisme des notables, de même que la fin d'une organisation claniste de la vie collective. Mais lien le clientélisme dans les pays méditerranéens, au moins dans l'Italie, l'Espagne et la France, tout au long de XXème siècle, ait derivé sous l'État démocratique vers le clientélisme horizontal des organisations, quelques secteurs sont restés isolés dans ses variantes banditistes et mafieuses, dont l'Italie nous offre les exemples qui ont été les plus étudiés.

En Corse l'évolution du clientélisme, au moins en comparaison avec d'autres territoires de la France, a toujours été singulière. Xavier Crettiez a affirmé que: "Loin d'exporter sur l'île un modèle de gestion publique moderne, démocratique et égalitaire, l'État n'a fait bien souvent que renforcer le schéma culturel clanique dominant"⁷. Depuis le dernier siècle, la société corse s'était organisée sur des pôles sociaux à l'intérieur de chaque microcommunauté (famille, commune), de sorte qu'elle est restée structurée par les clans, lesquels se sont incorporés au système politique officiel.

Contrairement aux notables locaux d'autres endroits de la France, qui ont évolué vers leur conversion en dirigeants locaux du clientélisme électoral, les notables corses ont réussi à maintenir leur pouvoir traditionnel, construit en partant de l'organisation pyramidale des structures familiales, organisées en clientèles, qui ont réussi à faire respecter une certaine marge de "liberté" dans l'application des règles de l'État de Droit aux situations concrètes. "Le clan politique se forme autour d'une famille dominante dans une région de l'île. Il n'apparaît plus uniquement comme un utile et nécessaire réseau d'entraides et de liens privilégiés entre membres d'une même communauté sociale, mais il se politise pour devenir une machine électorale mobilisatrice et un centre d'identification politique en dehors duquel aucune affiliation partisane n'est pensable. Cette dichotomisation clanique signifie que dans le village, les moindres détails de la vie quotidienne dépendaient, pour une famille, de ses rapports d'allégeance ou positions avec le clan au pouvoir"⁸.

En effet il ne s'agit pas de la subsistance de clientèles électorales, mais de l'entretien de véritables sous-sociétés organisées. Charles Santoni a dessiné avec netteté cette structure corse de clans: "Le clan, c'est le grand fait politique corse. Il contrôle toute la vie de la cité. Bien autre chose qu'une simple clientèle électorale, comme le serait celle d'un Gaston Defferre à Marseille, par exemple, bien davantage qu'un syndicat d'intérêts ou qu'une machine électorale, bien plus aussi qu'un agrégat de familles, le clan est une forme d'organisation politique tentaculaire. C'est un groupe de pression assurant son entreprise sur les gens par les mille liens matériels qui conditionnent l'existence et, mieux encore, par le consentement des esprits à un système de pensée implicite, typiquement corse, véritable

idéologie du clan omniprésente, quoique informulée. Un système de pensée dont la règle première est d'en dissimuler, ou d'en nier l'existence"⁹.

“Le clan sert de médiateur entre l'État et le Peuple: “être influent, pour le chef de parti, cela signifie pouvoir réaliser la médiation nécessaire entre le simple électeur et la superstructure étatique dont on peut de moins en moins faire abstraction. C'est lui qui reçoit et qui transmet au besoin à l'échelon supérieur de la hiérarchie clanique la doléance ou la requête du Chef de famille qui continue à privilégier la relation personnelle avec le protecteur qu'il s'est donné” (Francis Pomponi). Ainsi, “pilier du pouvoir pyramidal claniste, le maire, médiateur entre le chef de clan et le citoyen, assure la pérennité des liens interpersonnels entre l'élu et ses administrés”¹⁰.

L'importance de son enracinement et extension, ainsi que l'appui de l'État au sous-système de clans et sa vertebration à l'intérieur des partis français ont renforcé les traits pré-démocratiques (ou plutôt prélibéraux) de la vie politique corse. Certes la mobilisation économique et sociale a stimulé les énergies du clanisme pour s'adapter à la vie moderne, mais elle n'a pas réussi à transformer complètement les clans en clientèles horizontales, et les solidarités de classe, croyance ou opinion ne se sont pas imposés aux solidarités d'adhésion¹¹.

Le système de clans, bénéficié par l'inertie de son existence séculaire, a résisté avec succès à la démocratisation de l'État, mais a souffert une crise lorsque des dynamiques de changement sont apparues; celles-ci ont affaibli la connexion privilégiée ou subventionnée de quelques secteurs en ce qui concerne le manteau protecteur de l'État, le grand patron. C'est peut-être pour cette raison que les réactions sociales à faveur de la modernisation et contre les clans traditionnels ont fini par tendre vers la construction de nouveaux clans “indépendants”, qui doivent montrer leur force face à l'État à fin de l'obliger à accepter la négociation et le pacte. La modernisation sociale et économique se tamponnaient avec l'organisation claniste de la vie collective, mais les efforts pour troubler le clanisme et articuler un système moderne de partis, fondé sur la séparation entre politique et société, ont débouché sur des successives et ratées tentatives de pacte entre les chefs des nouveaux clans émergents armés et les chefs des clans reconnus ou les gouvernants de la République. La force et la violence se sont transformées en principal recours de ceux-là pour être reconnus comme pouvoirs, c'est à dire, comme des sujets capables de négocier et de pacter avec le grand patron ou avec les rivaux.

Ainsi, la modernisation politique de l'État de Droit et la participation électorale démocratique s'affronte aux contre-pouvoirs organisés par le nationalisme corse, lequel pour survivre doit faire respecter sa force, non seulement face aux clans traditionnels ou face à l'État, mais aussi face aux sous-clans rivaux, qui, comme on verra, des secteurs du nationalisme ont engendré dans son sein. Pour résoudre ce problème le nationalisme armé précise d'abord d'un certain marge de “compréhension” à fin de pouvoir éliminer l'indiscipline (la compétence) des sous-clans; c'est à dire, il précise une “adéquate interprétation” de l'État de Droit. Dans ce cadre, la violence peut être vue comme une conséquence du blocage social et, en même temps, comme un produit de la réforme modernisatrice du système, ou encore comme une expression des difficultés d'intégration du corsisme dans les mécanismes du pouvoir.

Autant la violence comme les alliances (parfois insolites) acquièrent leur plein sens en relation avec la tentative d'imposer, comme question préalable, la reconnaissance de l'existence d'un nouveau clan. Pour cette raison l'analyse de la "doctrine" du nationalisme corse se trouve moins révélatrice que l'analyse de sa "force", qui ne se mesure pas autant par les suffrages atteints que par la démonstration de son "pouvoir", que celui-ci soit de pression, de résistance (militaire) ou de gestion (la participation dans des gouvernements locaux ou des corporations professionnelles, les connexions avec les élites).

2. L'incorporation de la Corse en France et la continuité des structures traditionnelles

On doit dater l'origine de l'actuel nationalisme corse dans la décennie des années soixante du XX^{ème} siècle, sans qu'on puisse établir aucune connexion directe avec le irrédentisme ou le régionalisme antérieurs. Mais son étude demande une approche initiale de l'histoire contemporaine de la Corse, puisque les racines du "problème corse", de même que les tensions sociales que celui-ci exprime, nous seront seulement compréhensibles si on les situe dans le temps.

Depuis cette perspective, on peut diviser l'histoire contemporaine de l'île en trois grandes périodes. La première comprend le long processus d'incorporation à la France, qui s'est consolidée tout au long du Second Empire. La deuxième, la reformulation de l'irrédentisme pendant la III^{ème} République sous la formule régionaliste, avec son échec ultérieur et la presque totale disparition du mouvement. La troisième et dernière, l'apparition pendant la V^{ème} République de l'autonomisme et du nationalisme modernes, dont dérivent les organisations politiques de l'actuel corsisme.

L'annexion de la Corse à la France n'a eu lieu qu'en 1769; c'est à dire, elle s'est produite dans une époque relativement tardive, en comparaison avec d'autres territoires français. Après avoir été dominée par Gênes, elle a vécu tout au long de cinq siècles sous le pouvoir de Gênes. Pendant presque tout le XVIII^{ème} siècle la lutte pour l'hégémonie dans l'aire méditerranéenne entre l'Angleterre de George III et la France des Bourbons, de même que la décadence de l'empire maritime de Gênes ont conditionné la vie de l'île. La rivalité entre les deux puissances s'est concrétisée par le déploiement de différentes stratégies d'une part et de l'autre en ce qui concerne la Corse.

L'Angleterre a soutenu Pascal Paoli dans sa tentative de créer un État indépendant (qui avait réussi entre 1754 et 1769), sous protection britannique. La France par contre, s'est inclinée par Gênes et l'a aidé à reconquérir l'île. Par le Traité de Versailles de 1768 entre la Gênes et la France, cette dernière, en échange d'une aide économique, se substitue temporairement à Gênes dans ses droits avec un accord qui légitimant une intervention militaire directe. Après la défaite du régime paolin par les troupes françaises, le leader indépendantiste s'est exilé en Angleterre quand la France a atteint le contrôle de l'île en 1769 et l'a incorporée à son Royaume, même si formellement il ne s'agissait seulement que d'une occupation temporaire. La Révolution Française a annexé la Corse à la France en 1789 à titre définitif et l'a organisée comme un seul département (1790). Dès ce moment, spécialement après l'échec de la tentative de création d'un Royaume anglo-corse (1794-1796), son destin est resté uni à celui de l'Hexagone.

En égard à leur caractère insulaire, les structures sociales corses ont résisté avec succès au processus ouvert par la Révolution Française, et la configuration de la nouvelle société capitaliste y a avancé lentement.

D'une part, l'isolement relatif a facilité la stabilité du cadre de vie traditionnel, l'entretien d'une économie agricole de subsistance et la survivance des clans familiaux, du moment que ceux-ci ne mettaient pas en danger le commandement de Paris, ni la stabilité de la politique continentale. D'autre part, l'expansion de la langue française a été graduelle et lente. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle les corses parlaient seulement le corse et les secteurs cultivés de l'île utilisaient l'italien de la Toscane comme la langue de culture. Sans rapidité, mais à travers l'action tenace de l'État et de l'enseignement public, le français a déplacé la langue italienne, bien que jusqu'à la moitié du siècle l'irrégentisme italien et l'influence de l'esprit du Risorgimento aient été présents dans la plupart des classes dirigeantes corses.

Pendant le XIX^{ème} siècle la société corse a offert une certaine résistance à l'influence française, spécialement quand celle-ci prétendait troubler le cadre de la vie insulaire; la vérité est que les efforts réalisés dans ce sens n'ont pas été excessifs. La Corse était vue plutôt comme un territoire lointain et primitif, avec des communications difficiles, qui possédait un dynamisme que le continent.

La Corse n'a commencé à s'adapter aux nouveaux vents qu'à la Monarchie de Juillet, qui ouvrit une voie de connexion avec l'État de la main de la famille du général Horace Sebastiani, lequel avait structuré le premier clan "moderne", en se substituant à la famille légitimiste de Pozzo di Borgo. Sebastiani a placé des représentants dans les deux grands secteurs politiques qui s'étaient organisés en France, de façon que, dans tous les cas supposés, une connexion avec le pouvoir établi reste garantie. Au fond, la solution consistait seulement en une adaptation des schémas traditionnels de l'exercice du pouvoir local, intégré maintenant dans une nouvelle structure plus complexe. La consolidation de ce système aura lieu sous Napoléon III.

L'adhésion des notables locaux à Louis Napoléon a été vaste et solide. Ce fait a facilité la consolidation du monde corse dans la société française, qui pendant ces années a connu dans le continent une période d'apogée, de laquelle la société insulaire est restée en marge. La voie suivie confirmait le système préexistant de relations de pouvoir, qui assura aux grandes familles la survivance de sa traditionnelle capacité de direction sociale. C'est à dire, le système les a "officialisées" et a légitimé l'organisation "privée" de l'exercice du pouvoir public.

Ainsi, pendant le Second Empire, la Corse a confirmé ses liens avec la France et les portes vers un accord profond et durable se sont ouvertes: la fidélité nationale des corses comportait le respect de l'État à l'égard des structures locales de pouvoir et l'établissement d'une relation de l'État avec la population corse à travers elles. Cette époque signifie un changement décisif dans l'histoire de la Corse et l'éloignement définitif des corses des tentations de l'irrégentisme italien. La Corse est déjà, sans discussion, la France. Au fond parce que "Napoléon III n'a pas considéré la Corse comme une colonie de peuplement ou d'exploitation, ainsi qu'il l'a fait pour l'Algérie"¹², mais comme une partie intégrante de la France. Ce relation avec Napoléon III, l'intégration des grandes familles à l'État, la tolérance de

celui-ci avec la “justice privée” et la subsistance du banditisme se trouvent à la base du pourquoi à partir de 1870 la société corse a été demonisée et devenue suspecte d’infidélité. Mais, malgré tout, la situation n’a pas été troublée pendant la IIIème République, puisque celle-ci a reproduit le pacte avec le clanisme des notables et a maintenu son intégration comme intermédiaires valides et exclusifs de l’État, même que maintenant resteront organisés dans deux groups antagonistes, comme il correspond à un système pluraliste.

Le résultat a été que l’incorporation de la Corse au système politique français s’est produite à travers des clans, intégrés et organisés par les grandes familles. Ce fait a permis la consolidation d’un sous-système particulier, périphérique, à l’intérieur du système politique français, fondé sur les notables locaux devenus des représentants ordinaires de l’État, qui agissaient d’accord avec les chefs locaux traditionnels, du moment que, en échange, personne ne puisse mettre en danger les règles et les pouvoirs de l’ancienne structure sociale. En d’autres mots: on a admis la consolidation d’un sous-système premoderne de pouvoir au dedans d’un système politique démocratique moderne.

À chaque commune, à chaque cadre de décision politique ou administrative, les clans locaux se sont organisés, intégrés par une structure en forme pyramidale, laquelle culminait en deux confédérations de clientèles. Ces clans “corses” répondaient à la direction “française” des républicains radicaux (Emmanuel Arène, Adolphe Landry) ou des conservateurs à racine bonapartiste (Jean-Denis Gavini, Joseph-Marie Pietri, François Pietri), lesquels ont jouit d’une telle continuité qui les fait encore visibles à la fin du XXème siècle. Dans ce cadre la lutte électorale et le contrôle sur l’électorat ou sur le dépouillement des scrutins decidaient lequel des clans restait en situation de rendre assistance à ses proches. Le clan défait devait attendre une autre occasion pour aspirer aux bénéfices de l’Administration.

Cette modalité d’organisation n’était pas étonnante à l’époque. En Italie et en Espagne, par exemple, existaient avec plus ou moins de force et de pluralisme le clientélisme et le caciquisme, qui jouent un rôle médiateur entre l’État, toujours lointain, et les individus, spécialement pour ceux qui aspiraient à obtenir une action (positive ou négative) des pouvoirs publics, qui pouvaient arriver à être, si précis, dans les frontières de la loi. Le fait que l’existence de cette organisation ne soit pas insolite à la fin du XIXème siècle, ne signifie pas que l’extraordinaire persistance dans le temps de ces structures de clans en Corse ne soit pas singulière, jusqu’au point d’arriver à nos jours avec une incontestable efficacité et une large capacité de contrôle. Et, par dessus tout, il est étonnant qu’à la fin du XXème siècle, dans un pays comme la France, caractérisé par une large existence du système démocratique, se soit maintenue avec vigueur la capacité d’adaptation des clans et du vieux clientélisme.

L’émigration en France ou en Amérique et l’accès de beaucoup de corses à l’Armée et à l’Administration, métropolitaine ou colonial, ainsi que la distribution de charges et de postes de travail dans la fonction publique ont été utilisés comme soupapes de sûreté avec habileté et constance par les notables du système. Ces voies d’allègement de la pression sociale ont permis de réduire les tensions qui pouvaient engendrer la coïncidence de la croissance démographique avec l’immobilisme du monde traditionnel, protégé des frayeurs de la modernisation sociale, dans une stabilité qui excluait et l’exploitation coloniale et l’incorporation au développement économique capitaliste.

3. La naissance du premier régionalisme corse dans la période d'entreguerres

La singularité de l'organisation du pouvoir politique et social en Corse n'a pas eu une traduction particulière en marge du système français de partis, lequel a encadré sans problèmes les notables des clans familiaux. Cela avait été possible parce que les expressions littéraires ou culturelles d'une identité corse apparues avant la Ière Guerre Mondiale n'avaient pas atteint une expression politique.

La situation a changé en 1923 quand, à l'imitation du Partito Sardo d'Azione, Petru Rocca a constitué le Partitu Corsu d'Azione, favorable à l'autonomie. Le nouveau parti, qui a toujours eu des dimensions réduites, réunit quelques secteurs de l'intelligenza urbaine avec l'objectif de pousser une récupération linguistique et culturelle. En 1926 il a adopté le nom de Partitu Corsu Autonomista, sans modifier ses dimensions, ni son caractère de parti de classes moyennes. Il renonçait à entrer dans le jeu politique officiel des clans, et ses référents extérieurs étaient la Catalogne et, surtout, l'Irlande (le grand modèle des nationalismes européens de l'époque).

Malgré la proximité géographique et linguistique avec l'Italie il n'y a pas existé une totale coïncidence entre l'autonomisme qui commençait et l'ancien italianisme, malgré les efforts déployés par le régime fasciste, le programme duquel comprenait l'incorporation de la Corse et qui en 1932 avait créé une section corse dans le Ministère de l'Intérieur italien. Mais à partir de la revue "A Muvra" de Petru Rocca s'est configuré une tendance italianisante, qui avait été économiquement encouragée par le fascisme. La politique culturelle "corsiste" était combattue en France, où elle était dénoncée comme une politique au service d'une puissance étrangère.

Dans le PCA s'est produit une radicalisation de la droite (reflété à "La Pensée", fondée par Charles Nivaggioni en 1934, qui se rapprochait de l'irrédentisme ou dans la revue "Corsica" de Corsini d'Ampugnani "ouvertement profasciste et antisémite, quoique opposée à l'irrédentisme et partisane d'un statut économique spécial pour l'île dans la France"¹³). Cependant, les indices existants visent autant à l'existence d'un esprit diffus d'identité, face à l'Italie et face à la France, mais les corses n'avaient pas la volonté de troubler leur liens avec la France.

Avec la IIème Guerre Mondiale, et bien que l'Italie envisageait l'incorporation de l'île, celle-ci n'a été occupée par les italiens qu'en tant que département français, sûrement du fait de l'intérêt de l'Allemagne de ne pas gêner encore plus la situation au gouvernement de Pétain. Ainsi l'armée italienne a occupé l'île le 11 novembre 1942 (au moment où les troupes allemandes venaient à contrôler la France de Vichy). L'occupation militaire de la Corse a impliqué le début de l'établissement des italiens dans l'île, qui a été court, car il finit le 9 septembre 1943 à la suite du soulèvement des corses, après le débarquement des alliés en Sicile et le triomphe de Badoglio. De cette façon la libération de la Corse, qui a été le produit des propres corses, a précédé dans le temps la Libération de la France d'une façon remarquable.

L'épuration des nationalistes n'a pas été vaste, avec la marquante exception de Petru Rocca (le fondateur du PCA), peut-être parce que les autonomistes étaient peu nombreux et que quelques uns de ses secteurs n'avaient pas collaboré avec les italiens. Malgré tout, la vague d'affirmation patriotique et démocratique qui a suivi la Libération a liquidé le corsisme politique, qui est resté sali par le stigmate de l'antipatriotisme.

Les anciens clans, avec ses notables et ses clientèles, qui avaient gardé une attitude discrète face à l'occupation italienne et qui avaient accepté la Libération, ont récupéré leurs anciennes fonctions d'intermédiation avec l'État (et par conséquent la direction de l'île) et se sont incorporés avec facilité au nouveau système de partis créé en 1944. La société marginale et marginalisée en laquelle s'est convertie la Corse s'est incorporée à nouveau à la vie politique française sous une compétence politique organisée par les clans, en un schéma qui d'une certaine façon reproduisait celui qui avait été créé pendant la Monarchie de Juillet et qui s'était consolidé pendant la III^{ème} République. Les deux grandes confédérations claniques ont émergé à nouveau: dans le sud Jean-Paul de Rocca Serra s'est incliné vers les radicaux et plus tard vers la droite gaulliste, et dans le nord François Giacobbi l'a fait vers les forces de gauche. Le mouvement autonomiste, de son côté, est disparu et est resté replié dans des petits cercles locaux dédiés à des activités culturelles, sans questionner l'intermédiation politique des clans. Le résultat fut le maintien du caractère fermé et immobile du monde corse qui s'était consolidé dans la première moitié du XX^{ème} siècle.

4. Les années soixante: la naissance du nouveau régionalisme et du nationalisme corse

Tout au long des années soixante a eu lieu l'apparition du nouveau mouvement corse, sans aucune connexion avec le régionalisme historique: ni l'Italie, ni l'Irlande, ni la culture traditionnelle ont constitué ses références. Le nouveau régionalisme avait été le résultat de l'impact du changement économique sur la Corse sous-développée, où prédominait encore une agriculture de subsistance en régression, où seulement le 17,6% de la population active était occupée dans le secteur secondaire et où l'État était le premier employeur d'un 20% de la population active. Soudain le chemin de la modernisation allait s'ouvrir.

On trouve deux faits d'origine externe au début de la nouvelle étape: d'une part, l'établissement dans l'île de presque vingt mille colons français en provenance de l'Algérie et, d'autre part, l'expansion du tourisme comme phénomène de masses dans le bassin méditerranéen. Ces deux faits ont ouvert des nouvelles dynamiques et, pour la première fois, des processus de changement social se sont mis en place. La société agraire, organisée à partir des grandes familles corses, a souffert un fort impact avec l'amplification sur une grande échelle du secteur hôtelier et l'arrivée de «pieds-noirs», qui ont acquis des terrains destinés à l'exploitation agricole.

Les changements ont provoqué une notable résistance sociale, dans la mesure où cela signifiait des altérations et des nouveautés, mais surtout ils ont provoqué des plaintes et des protestations contre les clans, qui n'avaient pas essayé de les arrêter, et n'avaient pas non plus réussi à contrôler ses effets par des compensations satisfaisantes. Voici le rideau de fond de l'apparition du nationalisme, de la main

des thèses du développement et du “colonialisme intérieur” dans la voie des luttes de libération nationale du Tiers Monde, qui jouissaient d’une notable diffusion parmi les rangées de la nouvelle gauche à l’époque. Les nouveaux vents de 1968 se sont superposés à la conscience de retard économique de l’île et à la volonté de le combattre. Ce fait a permis l’apparition d’une nouvelle conception intellectuelle du corsisme, entendu maintenant comme un mouvement d’affirmation de l’identité corse en lutte avec les pouvoirs intérieurs et extérieurs qui envisageaient le pillage des ressources de l’île et le maintien de l’immobilisme de la société établie.

En 1960 un groupe d’étudiants, dirigé par Charles Santoni et G. Poli, a fondé à Paris la revue “Union Corse” et en 1961 l’Union des étudiants corses. Peu après à Vivariu (Corse) s’est créé l’Union nationale des étudiants corses. Les nouveaux secteurs n’offraient aucune continuité avec la tradition corsiste, ils ne se définissaient même pas comme autonomistes ou nationalistes. Ils affirmaient plutôt une identité singulière qui refusait de se résigner à la paralysie économique et à l’asphyxie sociale et s’opposait à la collusion entre l’État et le capital déprédateur d’origine extérieure.

Ce processus d’apparition du nouveau corsisme a commencé à mûrir à la mi-décade, quand en 1965 s’est créé le Comité d’étude et pour la défense des intérêts de la Corse (CEDIC), dirigé par les frères Edmond, Max et Rolland Simeoni. “Dans une situation de fermeture du marché de l’emploi dans les colonies, le CEDIC accuse Paris d’exploiter par le biais de sociétés mixtes des activités très rentables, dont les bénéficiaires ne sont pas corses, de tolérer le dépeuplement et l’exode des Corses, alors que s’installe dans l’île une population allogène: déjà, il avance la notion de ‘colonie de peuplement’ et de ‘décorsisation’ de l’île”¹⁴. Le CEDIC (formé autour d’acteurs économiques de Bastia) et l’Union Corse de l’Avenir (qui avaient réuni l’Union Corse et l’Union des étudiants corses) se sont unis en décembre 1966 d’une façon éphémère avec les “socialistes” du Front régionaliste corse. Ils ont participé aux élections législatives du mars 1967 et ils ont obtenu 1.160 voix, en spécial à Bastia, sur la défense du modèle de la Sardaigne.

Mais ils se sont séparés à nouveau. D’une part, les frères Simeoni ont fondé en 1967 l’Action régionaliste corse (ARC), qui défendait l’autonomie de la Corse sous le mot d’ordre “Contre les clans. Hors des partis. Pour la Corse” et qui dirigera l’activisme corsiste jusqu’en 1975 (à partir de 1973 sous le nom de Azzione per a rinascita corsa, qui maintenait le même anagramme). D’autre part, Santoni a continué à poursuivre avec le Front la construction d’une alternative de gauches qui unit socialisme et nationalisme, lequel déboucherait en 1973 dans le Partitu Popularu Corsu (PPC), après que beaucoup de ses intégrants se soient incorporés à la refondation du Parti Socialiste.

À moitié des années soixante-dix l’autonomisme corse a vécu un processus de radicalisation et a utilisé des procédés violents d’action. Le mouvement eut un rôle remarquable dans l’occupation de terres et dans des manifestations de protestation, mais en 1975, après les faits d’Aléria¹⁵, l’ACR fut dissoute et elle est revenue à se reconstruire en mai 1976 comme Associu di patrioti corsi, pour déboucher en juillet 1977 à la fondation de l’Unione di Populu Corsu (UPC).

Pendant ces années s’étaient aussi organisés les premiers groupes clandestins d’action: le Fronte Paisanu Corsu di Liberazione (octobre 1973) et Ghjutzia paolina (mars 1974) qui, après Aléria,

ont créé le 5 mai 1976 le Fronte di Liberazione Nazionale di a Corsica (FLNC), groupe politique clandestin et armé doué de groupes de base qui l'appuyaient: la Cuncolta di A Ghjuventu Naziunalista Corsa (août 1976). Le nationalisme donnera un nouveau pas en 1980 quand la Cuncolta di i Cuminati Naziunalisti réunit les divers noyaux de la société civile défenseurs du FLNC, ce qui consolida l'organisation d'une contre-société en marge et en opposition aux notables et aux clans des réseaux du clientélisme horizontal.

En ce qui concerne la violence et les actions clandestines armées, l'année 1975 signifia une inflexion. Quoique antérieurement il s'étaient produit des actions violentes, à partir de cette date l'usage des explosifs et d'armes s'est imposé comme pratique habituelle. Et dès le début des relations complexes entre les groupes armés et les organisations politiques se sont établies, dans lesquelles le terrorisme se combinait avec l'action légale à travers des partis et, spécialement, d'un mouvement politique organisé. À partir de ce moment le terrorisme, les actions violentes et l'impôt révolutionnaire resteraient situés dans la normalité quotidienne.

Le mouvement corsiste nouveau né répondait à la logique de la distinction entre les actions militaires contre les biens, définies comme une façon de "propagande armée", et la "lutte armée", phase postérieur et supérieur de la lutte de libération nationale; une distinction entre des façons de lutte qui était communes entre les organisations d'extrême gauche de l'époque¹⁶. Ainsi les années quatre-vingt seraient présidés par l'action d'un groupe militaire (le FLNC), qui enfonçait ses racines dans un unique mouvement socio-politique organisé (la Cuncolta di i Cuminati Naziunalisti, le Muvimento Corsu à l'Autodeterminazione ou la Cuncolta Naziunalista), avec lequel il maintenait des étroites relations et dans lequel participaient même des gens connectées avec l'UPC autonomiste, parti avec lequel il maintenait une certaine distance, mais avec qui il pouvait décider des alliances. En réalité le mouvement corsiste contemporain depuis la moitié des années soixante-dix a vecu au rythme du FLNC, sans que, en apparence, il ait été affecté par les tentatives successives de divers groupes de clandestins qui, après avoir renoncé aux armes, prétendaient ouvrir des chemins de paix par la politisation "partidiste" de la question corse.

5. L'autonomie de la Corse

Dans les derniers vingt ans le Gouvernement de la République Française a entamé plusieurs fois un processus institutionnel en cherchant l'incorporation du nationalisme corse à la légalité démocratique et à l'État de Droit, par la création d'un cadre d'autogouvernement doué d'autonomie politique. Mais jusqu'à ce jour il n'a pas encore réussi dans le dessein de finir avec l'usage des armes et des cagoules. Peut-être parce que on n'a pas accepté la principale exigence du groupe armé: être interlocuteur permanent de la République française, situation qu'il pourrait atteindre seulement s'il est majoritaire dans l'opinion publique, participe au gouvernement corse (ce qui n'est pas arrivé), ou maintien un pouvoir de fait de dissuasion.

5.1. L'autonomie de la région de la Corse de 1982

L'élection en 1980 de François Mitterrand à la Présidence de la République ouvrit les portes à la régionalisation¹⁷. Le gouvernement socialiste, de la main de Gaston Defferre, poussa l'organisation de la France en 21 régions de droit commun et une de droit spécial, la région de la Corse, qui a obtenu un Statut d'autonomie spécial (Lois du 2 mars et du 30 juillet 1982). Une Assemblée, équivalente aux Conseils Régionaux des régions de droit commun, exerçait les compétences accordées par le Statut, qui surpassaient ceux des autres régions en matière d'énergie, agriculture et eaux.

L'Assemblée de la Corse, constituée par 61 membres, était élue tous les six ans au suffrage universel à travers deux circonscriptions départementales, moyennant le scrutin de liste et la représentation proportionnelle. Celle-ci garantissait la présence des régionalistes dans la Chambre et faisait prévisible le besoin de procéder à des pactes comme méthode d'actuation. Le nouveau système électoral pouvait être considéré, alors, autant comme une voie pour affaiblir l'hégémonie du gaullisme, que comme un sauf-conduit pour la minorité face au danger d'exclusion qu'un système majoritaire comporte, quoiqu'il soit à deux tours. On aurait dit que les intérêts de socialistes et corsistes pouvaient coïncider.

Les socialistes attendaient l'appui des autonomistes à la régionalisation et avec cela la fin de la violence. Dans un premier moment le corsisme s'est divisé: l'Unione di u Populu Corsu s'est déclaré favorable à travailler dans le nouveau cadre, mais la Cuncolta di i Cumitati Naziunalisti l'a refusé. En 1982 l'UPC a participé aux élections et les régionalistes ont obtenu 9 représentants (7 l'UPC et 2 le PPC). De toutes façons les élections ont été gagnées par la droite, qui était défavorable à la régionalisation, et aussitôt l'UPC s'est retiré de l'Assemblée.

De son côté, le FLNC, après avoir déclaré une courte trêve en 1981, s'est définie contre le Statut d'autonomie et a poursuivi les attentats. Mais en 1983 le FLNC (qui était une organisation clandestine!) fut dissoute le 5 janvier par le Gouvernement français et aussi la CNN. À sa place, on a créé le Muvimento Corsu pà l'Autodeterminazione (MCA), qui en 1984 a accepté la participation électorale et a renforcé la stratégie de création de "contre-pouvoirs": comités de base, de femmes, d'étudiants, en faveur des prisonniers et, en spécial, le puissant Syndicat des Travailleurs Corses, en continuant la tâche d'organisation d'une "contre-société" autour du FLNC. En fait, le mouvement corse avait augmenté sa solidité en marge des partis et des urnes. Ainsi la I Législature a eu une courte vie et en profitant de l'approbation d'une loi qui établit la barrière électorale sur le 5%, des élections anticipées ont été convoquées en 1984.

Aux élections du 12 août 1984 les deux tendances du nationalisme (la modérée de l'UPC et la radicale du MCA) se sont affrontées dans les urnes et les résultats ont mis en relief que le mouvement se divisait en deux ailes de force semblable. Les corsistes ont atteint les 15.633 voix (11.4%) et ont obtenu 6 sièges de députés, divisés en parties égales entre les deux pôles électoraux. Les possibilités de l'un ou de l'autre bloc pour s'opposer séparément au clanisme traditionnel, une fois de plus triomphant, étaient nulles. Et de cette façon l'UPC, qui condamnait les actions armées et l'impôt révolutionnaire, a établi avec le MCA un pacte d'unité d'action (Avvena Corsu), avec l'objectif d'arriver "à la mise en place progressive d'un mouvement unitaire, capable de faire progresser la lutte du peuple corse par ses réflexions, ses propositions et son travail quotidien sur tous les terrains de lutte". En 1986 l'alliance

s'est traduit en une plate-forme électorale commune (Unità Naziunalista) qui a obtenu 13.997 voix (8.97%) et 3 sièges de députés. Quand le 21 janvier 1987 le MCA fut déclaré illégale à son tour, il fut substitué par A Cuncolta Naziunalista (juin 1987), avec qui l'UPC a maintenu le pacte jusqu'en 1990.

5.2. L'autonomie de la Collectivité Territoriale de la Corse de 1991

La réélection de Mitterrand en 1988 a permis aux socialistes, sous la direction de Michel Rocard, de réaliser une deuxième tentative de résolution du "problème corse". Le 29 septembre 1989 Pierre Joxe a réuni un comité interministériel sur la Corse, avec l'objectif d'approuver un nouveau Statut d'Autonomie, qui élargit l'espace institutionnel et permet l'incorporation des nationalistes à la légalité de la Vème République. Il a entamé des conversations avec les corsistes, avec l'intention de réintroduire la logique d'attraction de l'UPC, qui avait obtenu un bon résultat aux élections européennes de 1989 en alliance avec les verts, et du FLNC. La direction du FLNC s'inclinait maintenant vers la pacification et l'UPC, qui en 1990 avait brisé le pacte avec A Cuncolta, était bien prête à s'incorporer au nouveau cadre institutionnel. Le 13 octobre 1989 l'Assemblée de la Corse confirma l'initiative du Gouvernement, ce qui ouvrit la nouvelle étape de constitution de la Collectivité Territoriale de la Corse.

Le projet de Loi approuvé par le Gouvernement français établissait que: "La République française garantit à la communauté historique et culturelle vivante que constitue le peuple corse, composant du peuple français, les droits à la préservation de son identité culturelle et à la défense de ses intérêts économiques et sociaux spécifiques. Ces droits, liés à l'insularité, s'exercent dans le respect de l'unité nationale, dans le cadre de la Constitution, des lois de la République et du présent statut".

Le plus remarquable du Statut d'Autonomie, qui en principe pouvait permettre l'accord des corsistes par leur intégration au système, était la reconnaissance de l'existence du "peuple corse, composante du peuple français". Les gaullistes et les radicaux de gauche (les deux clans traditionnels) se sont opposés au nouveau statut, mais malgré leur refus et le vote négatif du Sénat, le projet a tiré en avant jusqu'à arriver au Conseil Constitutionnel, qui le 9 mai 1991, en suivant la même opinion que le rapport émis par le Conseil d'État, a déclaré contraire à la Constitution son article 1: "Considérant que la France est, ainsi que le proclame l'article 2 de la Constitution de 1958, une République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens quelle que soit leur origine; que dès lors la mention faite par le législateur du "peuple corse, composante du peuple français" est contraire à la Constitution, laquelle ne connaît que le peuple français, composé de tous les citoyens français sans distinction d'origine, de race ou de religion"¹⁸. Finalement la loi fut promulguée le 13 mai sans cette référence et le seul aspect remarquable de l'accord d'intégration du nationalisme corse fut supprimé. De cette façon on consolidait, en même temps, "the institution of controlled violence as a form of political expression" de la protestation corse¹⁹.

La Collectivité Territoriale est douée d'une Assemblée, d'un Conseil exécutif et d'un Conseil économique, social et culturel. L'Assemblée de la Corse est composée par 51 membres élus au scrutin de liste à deux tours pour un période de six ans. C'est à dire, on réduit le numéro de ses membres à 51, qui sont élus maintenant dans une unique circonscription formée par toute l'île. Trois sièges sont assignés à

la liste qui obtient le plus grand nombre de suffrages et les autres 48 sièges se distribuent à la représentation proportionnelle selon la règle de la moyenne la plus haute. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un deuxième tour aura lieu où peuvent concourir les listes qui ont surpassé le 5% des suffrages exprimés; dans ce cas il existe la possibilité de refondre les listes.

L'Assemblée siège pendant deux séances ordinaires de trois mois et s'organise en quatre commissions permanentes: finances, culture, environnement et du plan, dont la composition est proportionnelle à la taille des groupes parlementaires. L'Assemblée peut présenter au Gouvernement des propositions de réforme des lois en vigueur et elle doit être consultée par le Gouvernement français en toutes les lois ou décrets que concernant la Corse.

Le Conseil exécutif de la Corse est composée du Président et de six membres, élus au scrutin de liste par et entre les membres de l'Assemblée, laquelle peut interposer une motion de censure constructive. Il est incompatible d'être au même temps conseiller exécutif et conseiller de l'Assemblée; on doit démissionner comme représentant et être substitué par le candidat suivant dans la liste. Finalement, le Conseil économique, social et culturel est constitué de 51 membres et agit dans deux sections (Économie et société; Culture, éducation et cadre de vie). Il a des fonctions consultatives "concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et la culture corses". Un représentant de l'État, qui "a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et du contrôle administratif", dirige les services de l'État et veille sur "l'exercice régulier de leurs compétences par les autorités de la Communauté Territoriale de Corse".

Tout au long du débat sur le Statut de 1992 il y a eu une profonde division dans le FLNC, qui est à l'origine de l'éclatement du mouvement politique qu'a vécu le groupe armé, ce qui affaiblit la possibilité d'accord entre le corsisme et l'État. La direction du FLNC était favorable à l'abandon des armes, mais elle avait été débordée par la majorité du mouvement. Le résultat fut la rupture du FLNC et autant le secteur clandestin comme le secteur légal se sont divisés: de la famille du FLNC et A Cuncolta Naziunalista s'est détaché en 1989 l'Accolta Naziunale Corse (ANC), de Pierre Poggioli, avec "Resistenza" comme groupe armé. Mais le débat sur la négociation s'est maintenu et en 1990 la nouvelle direction du FLNC s'est heurté avec la majorité de A Cuncolta, ce qui a mené à une nouvelle scission qui a créé le Muvimento pà l'Autodeterminazione (MPA), d'Alain Orsoni, ce qui a déterminé la division du Fronte entre le FLNC-canal habituel, dont la "vitrine légal" était le MPA, et le FLNC-canal historique, dont la "vitrine légal" était A Cuncolta Naziunalista.

Malgré tout, en 1992 tous les régionalistes et les nationalistes se sont groupés en une unique coalition (Corsica Nazione), à exception du MPA d'Orsoni. Globalement ils ont atteint 26.895 voix dans le premier tour et 32.232 dans le deuxième. (Le MPA 9.466 (7.42%) et 10.360 (7.98%); Corsica Nazione 17.429 (13.66%) et 21.872 (16.85%)). Le résultat était estimable, mais la droite, qui dans l'ensemble des cinq listes dans lesquelles elle se présentait a atteint 68.192 voix dans le deuxième tour, a obtenu la majorité absolue. Mais la majorité a été formée par une alliance de Rocca Serra (RPR) et de Giacobbi (MRG) contre le nouveau Statut. Corsica Nazione est devenue la deuxième force politique de la Corse, devant l'UDF, mais la coalition s'est bientôt cassé et les treize représentants nationalistes se sont divisés en ses quatre partis: l'UPC et les trois groupes surgis du FLNC (A Cuncolta, MPA et ANC)

chacun desquels avait des lors une organisation armée, capable d'obtenir des "impôts révolutionnaires", de faire des attentats "propagandistiques" ou de réaliser des actions punitives, que ce soit contre l'"occupant" français, ou contre les groupes rivaux. Cette dynamique a ouvert des blessures difficiles à cicatriser entre les nationalistes. A Cuncolta, qui refusait le Statut, fidèle à sa conception de la lutte anticoloniale, a commencé alors à exiger pour la Corse la condition de Territoire d'Outre-mer (TOM).

Mais après l'échec des scissions nationalistes du début des années quatre-vingt-dix, la division interne de la Cuncolta entre Charles Pieri y François Santoni et le succès électoral relatif de Corsica Nazione en 1988 et 1999, sous la direction de Talamoni, et le retour aux assassinats²⁰, de la guerre sale et de l'insécurité²¹, se sont ouvertes à nouveau les portes à une nouvelle initiative de paix de la main du gouvernement Jospin pour consolider l'État de Droit et la démocratie qui, à différence des négociations de Pasqua et des gouvernements de la droite avec les groupes armés du nationalisme, cherche aujourd'hui à établir un accord avec tous les parlementaires de la Corse, sur un projet de création d'un nouveau cadre pour l'autonomie.

6. Les partis politiques du mouvement nationaliste

Avant de décrire les partis dans lesquels s'exprime le mouvement corsiste on doit évaluer la force électorale du corsisme. Dans le premier tour des élections régionales il a obtenu le totale de 26.895 (1992), 21.128 (1998) et 23.600 (1999) voix, c'est à dire le 21.08%, 17.35% et 23.45% des suffrages émis. La droite a obtenu la victoire à chacune de ces élections (46.49%, 42.83% et 39.2%).

Pendant les derniers quarante ans l'île a été commandée par les deux grands clans, actualisation des clans historiques, sous la direction de Jean-Paul de Rocca Serra (RPR), le "renard argenté", qui avait sa base au Sud, à partir de Porto Vecchio, mais était organisée dans toute l'île, et du jacobin François Giacobbi (MRG), présent seulement en Haute Corse dans les zones rurales de l'intérieur (avec l'unique présence d'Emile Zucarelli à Bastia). L'un et l'autre dirigeaient des puissantes structures de maires et possédaient d'importantes connexions à Paris. En 1957 la division de la Corse en deux départements organisa les deux territoires de l'exercice réel du pouvoir. Mais les structures sociales de l'île à partir des années soixante ont vécu des profondes modifications (par exemple, le développement du tourisme, le dynamisme économique ou le dépeuplement de l'intérieur en faveur de la côte et des villes) et les chefs du clanisme classique sont en train d'être renouvelés, pour des raisons biologiques. Jean-Paul de Rocca Serra a disparu de la scène locale en 1998 et a laissé comme dauphin Jean Baggioni, et François Giacobbi a disparu aussi en 1997. On a commencé un processus de transformation des clans qui n'est pas encore fini.

La crise de la société des clans a permis l'apparition de nouveaux leaders qui envisagent la reconstruction de l'espace d'une droite plus moderne. José Rossi, qui a la force au Sud, ouvert à l'attraction des secteurs de l'ex-MPA, qui a des bonnes relations avec Henri Antona et le Comité Corse Bonapartiste, proposait un accord entre le RPR, l'UDF et le CCB, bien entendu sans Rocca Serra. Ce mouvement, en connexion avec Paul Natali, qui avait la force au Nord, et qui recherchait l'appui sur les entrepreneurs, a tenté de déplacer Baggioni et réorganiser la droite à partir d'une présence parmi les

couches plus modernes et actives de l'opinion publique. Son appui à Balladur en a été une démonstration. Mais son échec, la débilite du mouvement au nord et la rupture de 2000 avec Marc Marcangeli, le maire CCB d'Ajaccio, dû au soutien de Rossi au plan Jospin, ont maintenu la droite corse dans sa direction fragmentée.

La gauche est aussi divisée entre l'Haute Corse et la Corse-du-Sud. Le Parti Communiste, autrefois puissant, est scindé entre le nord, proche du jacobinisme du MRG, et le sud, où Bucchini maintient une force notable à partir de Sartène et du soutien des attitudes corsistes. La situation est pareille dans le Parti Socialiste, qui n'a pas réussi comme le premier parti corse de la gauche (Zucarelli a acquis une force nouvelle après la retraite de Giacobbi), mais qui a toujours tenté d'incorporer le nationalisme corse au système démocratique.

Le nationalisme dans son ensemble est une force minoritaire, placée toujours aussi après la gauche, mais son poids n'est en rien méprisable, au moins si on fait attention à la persistance d'un segment de l'électorat qui refuse de se définir pour les alternatives nationales françaises. Quoique l'attitude face à la violence de l'actuel autonomisme corse tend à évoluer (son rejet constant par l'UPC, la formation de Rinnovu Nazionale, même l'ambiguïté d'Uniti), électoralement est encore visible l'existence d'un pôle hégémonique réuni autour de Corsica Nazione et la capacité de celle-ci pour attirer le vote utile dans le deuxième tour, au moins quand elle reste en solitaire, ce qui reflète le caractère fluide du mouvement dans sa base, par contraste avec la rigidité des directions.

Table 1
Résultats électoraux en Corse au premier tour des élections régionales entre 1992 et 1999

	1992	1998	1999
Suffrages exprimés	127.588	121.897	100.640
Gauche	34.870	37.192	33.846
MRG	11.749	30.227	20.700
PS	5.701	---	---
PCF	4.131	---	---
Bucchini (PCF)	6.935	---	---
Renucci	---	---	6.792
Luciani (PS)	6.354	6.965	6.354
Droite	59.245	52.251	39.465
RPR	23.988	17.313	24.365
UDF (Rossi)	15.858	14.423	---
Antona	4.616	---	---
Natali	8.183	11.003	---
Ceccaldi	6.600	9.512	9.157
Albertini	---	---	5.943
Nationalistes	26.895	21.128	23.600
MPA-Rinnovu	9.466	4.156	4.467
Corsica Nazione	17.429	6.352	10.477
UPC	---	6.055	3.870
A Manca	---	794	795
Uniti	---	1.403	3.991

Corsica Viva	---	2.368	---
Féministes	---	5.391	---
Front National	6.503	5.855	2.925

Table 2
Résultats électoraux en Corse au deuxième tour des élections régionales entre 1992 et 1999

	1992	1998	1999
Gauche	24.692	52.542	48.005
Droite	68.192	59.326	51.659
Nationalistes	32.232	12.224	20.076
Front Nationale	4.687	---	---

Les deux grandes familles qui ont configuré le nationalisme corse s'organisent aujourd'hui dans les partis suivants:

1. L'Unione di u Populo Corsu (UPC) est le plus ancien des partis du nationalisme corse. Comme on a déjà vu, il a été fondé en juin 1977 par les frères Max et Edmon Simeoni avec l'intention d'être "le" parti politique du mouvement régionaliste. Son origine remonte à l'Action régionaliste corse et à l'Azzione per a rinascita corsa, qui pendant la première moitié des années soixante-dix a été la principale expression politique du nationalisme, spécialement du fait de sa capacité d'action qui a débordé d'autres alternatives politiques mineures. Les faits de l'Alérie en 1975 ont provoqué sa dissolution par le Gouvernement français et la condamnation en 1976 de son dirigeant Edmond Simeoni à cinq ans de prison. Comme on a déjà vu, en 1976 l'ARC avait été à nouveau reconstruite comme Associu di i patrioti corsi, au même temps qu'un groupe de membres des organisations clandestines existantes fondaient le Fronte di Liberazione Nazionale di a Corsica (FLNC).

À partir de ce moment les adeptes de l'ancienne ARC se sont centrés dans la réalisation de mobilisations revendicatives de caractère non violent et en défense de l'unité politique du corsisme. Le résultat le plus immédiat de cette volonté d'agir dans la légalité avait été la création de l'Unione di u Populo Corso comme parti. Mais l'existence d'un bras politique et un autre bras clandestin orienté vers la propagande armée s'était consolidé déjà. On peut penser qu'il s'agissait d'une division fonctionnelle de caractère tactique, mais la logique de la séparation entre l'UPC et le FLNC doit être comprise comme la configuration de deux stratégies contradictoires: l'action légale et l'action clandestine. En tous cas, les frontières initiales entre UPC et FLNC n'ont pas été toujours nettes, et même plus tard les alliances électorales entre les deux groupes seront fréquentes.

L'UPC se définit par la défense de l'autonomie, l'action légale et la fin de la violence, et en même temps il coïncidait électoralement avec les secteurs nationalistes radicaux, dans une tentative pour devenir le principal interlocuteur du Gouvernement français et le directeur du processus de pacification. L'éclatement du FLNC de 1989-1990 a créé une nouvelle scène, qui l'a éloigné de la perspective de se convertir en interlocuteur privilégié, mais malgré cela il s'est maintenu lié dans les débuts au bloc presque unitaire de Corsica Nazione. L'alliance de l'UPC avec ceux qui continuaient à pratiquer la violence a terminé bientôt et, finalement, en 1996 le parti a abandonné toute coïncidence

avec les défenseurs des méthodes violentes pour assumer en solitaire la défense de l'autonomisme et le dialogue démocratique. En plus il s'est transformé en principal rival de A Cuncolta. Aux élections régionales de 1998 il est resté à trente voix de la barrière électorale du 5% pour accéder au deuxième tour; il a contesté les résultats au motif d'irrégularités et le Conseil d'État a annulé les élections²², qui se sont répétées le 7 et 14 mars 1999; mais dans cette occasion il a perdu largement son "bras de fer" avec Corsica Nazione et il est resté en quatrième position des options corsistes (3.86%), après Corsica Nazione (10.41%), Rinnovu Nazionale (4.44%) et Uniti (3.97%).

L'UPC appartient à l'organisation internationale de l'Alliance Libre Européenne (dans laquelle y participent, parmi d'autres, Union du peuple alsacien, Parti occitan, Mouvement Région Savoie, Union démocratique bretonne; Esquerra Republicana de Catalunya, Eusko Alkartasuna; ou la Volksunie flamande). Depuis 1967 elle publi l'hebdomadaire "Arritti". Aujourd'hui son dirigeant le plus remarquable est François Alfonsi. L'UPC est opposé au terrorisme et aux extorsions, et manifeste le nationalisme corse le plus éloigné de l'extrémisme.

Table 3
Suffrages obtenus par l'UPC et par les nationalistes dans leur ensemble au premier tour

1982	(R)	10.560	(7.7)	17.334	(12.7)
1984	(R)	8.476	(6.1)	15.633	(11.4)
1986-7	(R)	13.997	(8.9) (UN)	13.997	(8.9)
1988	(L)	6.613	(7.1) (UN)	6.613	(7.1)
1989	(E)	12.197	(15.5) (+ Verts)	12.197	(15.5)
1992	(R)	17.429	(13.7) (CN)	26.895	(21.1)
1993	(L)	14.579	(13.3) (CN)	22.873	(20.8)
1994	(E)	7.289	(10.9)	7.298	(10.9)
1997	(L)	4.862	(4.6)	4.862	(4.6)
1998	(R)	6.055	(4.9)	21.129	(17.3)
1999	(R)	3.880	(3.8)	23.610	(23.4)

2. Les partis provenant du FLNC. L'autre grand courant du nationalisme corse a ses racines dans le FLNC et il a suivi les successives scissions de celui-ci, qui se sont répercutées également dans le groupe clandestin et dans sa vitrine légale.

Au début, le FLNC s'est basé sur A Cuncolta di i Comitati naziunalisti et plus tard il a organisé le MCA comme plate-forme partisane qui rassemblait un faisceau d'organisations de masses spécialisées. La structure du mouvement nationaliste était d'assemblée: une coordination de groupes divers, qui se soumettait à un commandement central clandestin. Le nationalisme corse, craintif à son incorporation exclusive dans la forme "parti", était un mouvement politique qui avait un groupe armé, des comités d'appui et une organisation ou plate-forme électorale.

Au bout des années quatre-vingt le mouvement nationaliste radical, comme on a déjà souligné, s'est divisé en trois grandes secteurs, chacun desquels s'est doué d'une organisation "complète": celle qui était destiné à la lutte clandestine, un mouvement de base formé par des organisations sociales spécialisé et un parti légal. Les différences stratégiques surgies dans le secteur "militaire" à propos de l'utilisation de la force et la négociation ont donné lieu à trois branches politiques différenciées et

affrontées, après la crise qui a secoué l'organisation entre 1989 et 1990. La lutte entre elles se transformerait en thème centrale de la politique corse pendant la décennie des années quatre-vingt-dix.

À partir de 1990 le FLNC a cessé d'être une unique voix clandestine; son exclusivité avait constitué sa force, après cela chaque une de ses fractions a essayé d'abattre les voix discordantes et, peut-être pour cette raison, le terrorisme corse a acquis son singulier caractère. Les attentats ont été dirigés contre les bâtiments publics, les bancs et les résidences particulières plutôt que contre des personnes; mais dans ce dernier cas, en apparence de forme paradoxale, il se sont dirigés la plupart du temps contre des activistes des secteurs nationalistes rivaux. Les victimes du FLNC ont appartenu en général à un des secteurs dans lesquels s'est divisé le premier FLNC: FLNC-canal habituel, FLNC-canal historique et Resistenza. Peut-être le fait peut mieux s'expliquer depuis la logique de la discipline du clan (et l'imposition d'une autorité sans fissures) plutôt que depuis celle d'une lutte contre l'État colonial.

Dans ce contexte, quand en 1996 le FLNC-canal habituel s'est auto-dissous, on aurait dit que le FLNC-canal historique reviendrait à être l'unique organisation armée. Mais alors un secteur de celle-ci a créé le Fronte Ribellu, opposé au dialogue ouvert par A Cuncolta avec Pasqua et le Gouvernement français de droite. Le 5 mai 1996 est annoncée la formation d'un nouveau FLNC, qui a affirmé sa volonté de revenir à la stratégie originale (front armé plus mouvement de masses), avec Corsica Viva comme référent. À la nouvelle organisation se sont incorporés beaucoup d'activistes du récemment dissous FLNC-habituel.

“Le mode de fonctionnement public et clandestin de ces nouvelles forces politiques autorise une analyse comparative. Leurs moyens de pression, basés sur le terrorisme sont plus pesants, radicaux et expéditifs, voire dramatiques, que ceux du clan. La guerre nationalo-nationaliste de 1994-1996 tient du milieu et non d'une organisation politique. Les leaders nationalistes se servent des liens interpersonnels comme les formations politiques traditionnelles. Au niveau local, dans leur aire d'influence, ils exercent un véritable clientélisme”²³.

Aujourd'hui, les principales groupes nationalistes existants qui dérivent du FLNC sont: Corsica Nazione (A Cuncolta Independentista), Accolta Naziunale Corsa, Rinnovu Naziunale et Corsica Viva (intégrée à Uniti).

2.1 Cuncolta independentista-Corsica Nazione. Actuellement c'est la plus forte des organisations nationalistes, celle qui réunit le plus nombre d'activistes et celle qui possède la plus large irradiation électorale. Dissous le MCA, en 1987 on avait fondé A Cuncolta naziunalista, qui dans les premières élections de la nouvelle autonomie, a créé la coalition Corsica Nazione, sous la direction de Jean-Guy Talamoni. Le groupe est accusé par ses rivaux d'être mafieux et de maintenir des relations avec l'establishment. Il a évolué depuis la défense d'un statut TOM pour la Corse jusqu'à sa prise de position pour l'indépendance, ce qui a mené au changement du nom du parti qui est devenu A Cuncolta independentista (13 juin 1998). C'est le “parti expressif” du FLNC historique, lequel se propose d'être plus que son bras armé sa direction politique, ce qui est à l'origine d'importantes tensions entre le FLNC, les parlementaires de Corsica Nazione et l'organisation partisane, spécialement après l'échec des négociations avec Pasqua et la perte de poids de son secrétaire national François Santoni, qui a quitté le

parti et, après l'assassinat de Jean-Michel Rossi (7 août 2000), qui avait été son bras droit, a fondé *Presenza Naziunale* (7 octobre 2000). Charles Piéri dirige aujourd'hui la *Cuncolta independentista*, qui maintient sa connexion intime avec *Corsica Nazione* et publie "U Ribombu".

2.2. Accolta Naziunale Corsa. La réélection de Mitterrand en 1988 avec la perspective d'atteindre un nouveau accord sur l'autonomie corse, ainsi que la perspective de concession d'une amnistie partielle et la libération de quelques-uns des détenus se trouve dans la base de la création en octobre 1989 de l'Accolta Naziunale Corsa (ANC), formée par quelques-uns des premiers dirigeants du FLNC. Sa principale force réside en Corse-du-Sud et dans les milieux culturels. Le secteur détaché du FLNC, était partisan de la négociation et en même temps de l'élargissement de la base politique du corsisme (le 21-22 juillet 1990 il a convoqué des "Journées des îles de la Méditerranée", avec la participation de CGT, CFDT, PS et PCF du sud), mais en septembre il a créé sa propre organisation armée: "Resistenza". L'ANC dénonce "ce système pré-mafieux se mettant en place, y compris avec l'appui de certains milieux nationalistes qui ne faisaient que prendre la place de réseaux clanistes dépassés par les évolutions. Mais nous avons aussi toujours dénoncé l'irresponsabilité de l'État qui, depuis vingt-cinq ans, pour acheter la "tranquilité" politique, a renforcé les circuits clientélistes des élus traditionnels et les secteurs habituellement soumis à une agitation de type poujadiste, ceux de l'agriculture, du tourisme, du commerce et de l'artisanat"²⁴. Dans une ligne socialdémocrate, il se définit par la fin de la violence et contre l'impôt révolutionnaire. Au référendum sur Maastricht il a défendu le "non". Dans les élections législatives de 1993 il avait eu 1.851 voix. Aujourd'hui c'est un groupe très minoritaire. Son principal dirigeant est Pierre Poggioli, auteur du "Journal de bord d'un nationaliste corse" (1996) et "Corse: Chroniques d'une île déchirée. 1996-1999" (1999).

2.3 Rinnovu Nazionale-Movimentu pà l'autodeterminazione. Quand après la conférence de Tavera (septembre 1990) la direction du FLNC, qui avait des conversations avec le ministre Joxe depuis l'année précédente, est restée en minorité dans A Cuncolta, ce qui avait produit la rupture entre les deux secteurs. La majorité du FLNC a créé le FLNC-canal habituel et a constitué un mouvement politique proche: le Movimentu pà l'autodeterminazione (Peri, 24 novembre 1990). À son tour, la minorité du FLNC a reconstruit le FLNC-canal historique en décembre 1990 et a suivi A Cuncolta, ce qui a signifié la lutte ouverte avec le FLNC-canal habituel. Le MPA se déclare fédéraliste et a défendu le vote affirmatif dans le référendum sur Maastricht. Sa principale force se trouve en Corse-du-Sud et sur la zone d'Ajaccio, dans les secteurs du tourisme, commerce et des professions libérales, raison par laquelle les groupes nationalistes rivaux l'appelaient Mouvement pour les Affaires. Ses secrétaires étaient Alain Orsoni, Yves Stella et Leo Battesti. En 1992 il a obtenu 9.466 voix dans le premier tour et 10.360 dans le deuxième; dans les législatives de 1993 il a obtenu 6.439 voix et dans les régionales de 1998, 4.156. Dans le Congrès de mars 1996 il s'est déclaré pour l'autonomie et la fin de la violence et de façon simultanée le FLNC-canal habituel a décidé son autodissolution. La plupart ses militants se sont intégrés dans les secteurs néoclaniques de la droite.

Le MPA a décidé sa dissolution en juin 1999, après avoir créé Rinnovu Nazionale (dirigé par Xavier Luciani), avec des dissidents de *Corsica Nazione*, ANC et UPC. Les irrégularités alléguées par *Rinnovu Nazionale* dans les élections de mai 1999 n'ont pas été admises par le Conseil d'État, contrairement ce qui était arrivé en 1998. Pour sa part, un autre secteur du MPA, partisan du maintien

des armes et contraire à la politique “pactiste” du FLNC-canal historique, s’est séparé du MPA pour constituer Corsica Viva, qui maintient debout son Fronte (FLNC du 5 mai), quoiqu’il se soit intégré en 1999 dans la plate-forme électorale Uniti.

7. Caractéristiques sociales des partis nationalistes

Crettiez, en faisant allusion plus aux années soixante-dix qu’à la fin du siècle, a affirmé qu’il existe d’“importantes différences dans la sociologie militante des mouvements autonomistes et nationalistes. Si l’ARC et l’UPC apparaissent comme le mouvement de la moyenne bourgeoisie industrielle et des professions libérales, les organisations nationalistes clandestines regroupent essentiellement les laissés-pour-compte de la modernisation, petits employés, agriculteurs et étudiants sans perspectives d’avenir dans l’île. Alors que l’ARC est relativement proche des centres du pouvoir économique, les nationalistes radicaux, dont une majorité provient de la jeunesse du mouvement régionaliste, en sont totalement exclus”²⁵. Peut-être on devrait nuancer aujourd’hui la distinction “installés-marginaux”, si l’on compare le poids social des militants des divers partis, mais en tout cas on méconnaît l’existence de renseignements empiriques qui nous permettent de le corroborer. Peut-être pour cela il nous semble révélateur le fait de connaître quelques-uns des traits sociologiques des composants du vaste éventail de sympathisants et votants du nationalisme corse.

Autant si on attend à son évolution historique comme si on analyse sa réalité actuelle, on doit rappeler que le nationalisme corse doit être vu comme un mouvement politique qui possède une structure vertébrée par des groupes de base, organisations armées et partis politiques, doués de liens et relations complexes. Il ne s’agit pas seulement, donc, d’un courant idéologique de l’opinion publique que plusieurs partis politiques expriment à partir d’une nette distinction entre la société et le politique. Les alternatives électorales sont des approximations photographiques de contre-sociétés organisées. Mais tandis que, d’une part, les partis maintiennent des frontières très rigides, d’autre part, ils se situent dans un cadre global qui possède une large fluidité interne, à laquelle n’est pas étrangère l’existence du deuxième tour électoral.

On doit tenir compte sous ce rapport que le mouvement corsiste actuel jouit d’un enracinement non négligeable dans ces secteurs de la société qui présentent une résistance à se définir sur l’axe gauche-droite. Probablement tout cela fait qu’il est possible la combinaison de la fidélité vers un des groupes politiques (qui disposent d’une irrégulière présence territoriale) avec une certaine facilité à surpasser les rigides frontières des fractions du mouvement. Pour cela, quoique les cleavages entre les directions soient toujours profonds et aient tendance à être constants, en même temps et par contraste avec la discipline des fragments organisés d’activistes, son électorat tend vers une certaine concentration.

L’analyse des résultats de quatre sondages réalisés en années successives par l’Observatoire Interrégional du Politique entre la population de la Corse (correspondantes à octobre 1995, mai 1996, février 1997 et septembre 1998)²⁶, montre que la proximité déclarée avec les différents partis autonomistes-nationalistes se place respectivement sur le 13.4; 11.0; 10.6 et 8.0%. Groupés les

renseignements qui offrent les quatre sondages dans un bloc commun, nous nous trouvons 300 personnes (sur 2.806 interviewées) qui affirment être proches des partis nationalistes.

Table 4
Autosituation sur l'axe gauche-droite des sympathisants des partis nationalistes (numéros absolus)

	CCB	UPC	ANC	MPA	Autom. 1998 (no CUNC)	CUNC	TOTAL
Gauche	---	8	3	3	4	24	42
Ctre Gauche	3	9	2	5	---	3	22
Centre	4	9	8	5	2	6	34
Ctre Droite	---	12	1	1	---	2	16
Droite	9	3	1	4	2	11	30
Ni D/ni G	6	41	10	20	21	52	150
Ns/nc (n=2.806)	1	1	2	---	---	2	6

*Dans le sondage de 1998 la tabulation distinguait seulement entre A Cuncolta Naziunalista et d'autres partis autonomistes, et excluait les options centre-gauche et centre-droite.

À partir de la table 4 on peut constater deux faits. Le premier est l'extraordinaire poids de ceux qui ne se considèrent ni de gauche, ni de droite (150) qui, additioné à ceux qui "ne savent pas/ne répondent pas" arrivent aux 156, c'est à dire la majorité absolue de ceux qui se considèrent proches aux partis nationalistes (300), et ce bloc est majoritaire en tous les partis nationalistes. La deuxième évidence est que les partis possèdent des affinités en tous les secteurs de la situation subjective de l'axe gauche-droite. Ces deux faits pourraient nous faire conclure que cet axe n'est pas le facteur déterminant de la configuration de l'opinion du mouvement nationaliste corse.

De toutes façons, les partis restent situés dans un continuum si on les met en ordre par leurs deuxièmes valeurs maxima, sur une diagonale qui va du Comité Corse Bonapartiste (CCB), dérivation actuelle de l'ancienne droite bonapartiste, l'UPC, l'ACN et le MPA, jusqu'arriver à la Cuncolta indépendantiste. Dit autrement, les partis présentent une spécialisation gauche-droite, quoique la plupart des gens qui expriment sa proximité à ceux-ci ne trouvent pas sa définition politique sur cet axe. Pour cela les revendications et les programmes de gouvernement, les possibles alliances ou les éléments symboliques doivent pouvoir surpasser cette division et la mobilité électorale doit avoir une direction bifrontal: d'un côté, tomber dans la mobilisation nationaliste générique; de l'autre, chercher une certaine spécialisation avec le but d'attirer quelques secteurs qui se placent par référence à l'axe gauche-droite.

La correspondance entre proximité à partis et souvenir de vote ne coïncide pas, par excès et par défaut. Comme il est déjà connu, la proximité ne signifie pas toujours le vote et le vote ne signifie pas toujours la proximité. Ainsi, par exemple, selon le sondage de 1998 le souvenir de vote nationaliste (référé aux élections régionales de 1998) réunit 51 intégrants de l'échantillon (7.2%). De ceux-ci, 16 se montrent proches à A Cuncolta et 14 à d'autres nationalistes, mais 7 ne savent pas/ne répondent pas et, en spécial, 14 se montrent proches à d'autres partis (5 au PS, 3 au RPR, 1 au Front National, 3 à Chasse, Pêche, Nature, Traditions et 1 aux Verts).

Si on observe, d'un autre angle, le souvenir de vote de ceux qui manifestent sympathie nationaliste (57 intégrants de l'échantillon), on peut voir comment des 28 proches à A Cuncolta, seulement 16 disent avoir voté nationaliste, tandis que 10 disent s'être abstenu et 2 qu'ils ont voté pour la gauche. Des 29 sympathisants d'autres nationalistes, 14 ont voté nationaliste, 6 ont voté pour la gauche et 4 pour la droite. Globalement on pourrait supposer que les nationalistes possèdent une bourse d'un quart de son vote comme vote potentiel pour grandir, si on accentuait dans le débat le poids du nationalisme, mais aurait aussi des possibilités de perdre une quatrième partie de ses voix si le débat unique ou principale était le débat gauche-droite.

Tout cela montre l'existence d'un secteur de l'opinion qui, malgré la violence et le racket, fait un vote de refus à l'establishment et, en même temps, pour la solidarité interieure, qui se place au delà des programmes ou des labels des partis. Le 55% des corses se déclarent très fiers d'être de leur région et seulement le 44% se déclarent très fiers d'être français (34% et 51% pour l'ensemble de la France).

8. Conclusion

La formation d'un sous-système politique, où le vieux clanisme a réussi à s'incorporer aux partis du clientélisme vertical, a permis la consolidation de celui-là comme une composante essentielle de la culture politique corse. Les difficultés apparues pour la consolidation d'une opinion reformiste avec le but d'imposer l'État de Droit ou pour moderniser le système de partis sont visibles dans la debilité du PCF, malgré son importance historique après la Libération, l'incapacité du PS ou des «partis d'idées» de la droite de s'implanter localement (indépendamment des suffrages obtenus dans les élections législatives) ou, en outre, la tentation de l'État pour s'adapter à la réalité clanique. C'est le résultat de la prédominance d'une culture du patronage.

La modernisation économique a fait basculer la stabilité du cadre traditionnel, mais les forces de la rénovation n'ont pas trouvé des voies d'imposition dans la vie politique de l'île. La conscience d'identité corse²⁷, accrue par l'arrivée de population venue d'ailleurs, a soulevé une réaction sociale, mais n'a pas pu devenir une force de renovation; la résistance du clanisme, malgré tout en crise, a réussi à la marginaliser comme un pôle extérieur.

Dans ces conditions l'organisation d'A Cuncolta comme mouvement autonomiste seulement pourrait arriver à être effective si elle devenait un nouveau clan, capable de se faire respecter par sa force armée et sa capacité de survivance, de mettre des conditions et défier l'État. Un de ses atouts est la dialectique tension-négociation, qui ne se traduit pas en l'intérêt à arriver à un accord de paix total, dans la mesure où celui-ci seulement pourrait se baser sur une confiance générale dans la prédominance de l'opinion et du droit. C'est à dire, dans un changement de système. Et les acteurs principaux (les uns et les autres clans) ne doivent leur existence que grâce à l'existence du système actuel.

Pour cette raison les tentatives d'offrir une réforme institutionnelle à travers la cession d'une timide autonomie n'ont pas donné une sortie au problème, parce que celui-ci n'était pas seulement, ni en première place, une demande d'autogouvernement; c'était plutôt une demande de respect à l'identité

corse, de protection d'intérêts et de sentiments. Le refus et l'indifférence vers le politique et la politique d'une société fermée, habituée à relativiser l'État de Droit et à se méfier de ce qui est extérieur, ne trouve d'autres sorties que le maintien de la violence (toujours en la pente du délit) ou la consolidation d'une société moderne et l'État de Droit.

Comme souligne Marianne Lefèvre: "Plusieurs mouvements politiques demandent le renforcement de l'intégration européenne et la diminution du pouvoir de l'État: courants nationalistes de l'UPC et anciens militants du MPA, partis de la droite traditionnelle et néoclanisme insulaire et, jusqu'en 1997, parti socialiste. Ce dernier, fervent partisan du traité de Maastricht, a affiché une volonté idéologique d'eupéanisation et de décentralisation, avec la création d'une Collectivité Territoriale sur le modèle italien des îles voisines"²⁸. La force potentielle d'une rénovation est sur place, mais la question reste sur la table: comment bâtir une société civile forte et indépendante, axée sur une opinion publique active et capable d'assurer l'État de Droit à tous les citoyens?

Ce que la politique corse a aujourd'hui d'apparent retour au passé est un des thèmes les plus actuels: la croissance des solidarités identitaires impuissantes pour finir avec la situation contre laquelle elles se dressent et, au même temps, l'incapacité des systèmes politiques (soit par des raisons idéologiques, soit par l'inertie) à transformer la vitalité des demandes négligées de la périphérie en une force positive en bénéfice de la démocratie.

Comme affirmait Michel Rocard: "Lionel Jospin a eu un grand courage dans cette affaire. Il serait dommage et dangereux qu'une frilosité républicaine bornée l'empêche d'établir entre la France et la Corse de nouvelles relations fondées sur la confiance réciproque. La République en sortirait à coup sûr renforcée, alors que la persistance de la crise l'affaiblit gravement"²⁹.

NOTES

1. Pour la distinction entre corruption, criminalité organisée et clientélisme, ainsi que pour l'étroite liaison de ces derniers avec la culture politique, cf. CACIAGLI, Mario: *Clientelismo, corrupción y criminalidad organizada. Evidencias empíricas y propuestas teóricas a partir de los casos italianos*. Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1996.
2. CRETTEZ, Xavier: *La Question corse*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1999, p. 238.
3. LYTTELTON, N.A.O.: "El patronazgo en la Italia de Giolitti (1892-1924)", *Revista de Occidente*, num. 127 /oct. 1973, Madrid, p. 94-117.
4. VARELA ORTEGA, José: *Los amigos políticos. Partidos, elecciones y caciquismo en la Restauración (1875-1900)*. Madrid, Alianza Editorial, 1977, p. 358-359. Du même auteur cf. aussi "Elecciones y democracia en España: una reflexión comparativa", en VARELA ORTEGA, José et MEDINA PEÑA, Luis: *Elecciones, alternancia y democracia. España-México, una reflexión comparativa*. Madrid, Biblioteca Nueva, 2000, p. 17-193.
5. LYTTELTON, N.A.O.: *cit*; p. 109-110.

6. ROBLES EGEA, Antonio (comp.): *Política en penumbra. Patronazgo y clientelismos políticos en la España contemporánea*. Madrid, Alianza Editorial, 1996, p. 4-5.
7. CRETTEZ, Xavier: *La Question corse*, p. 54.
8. CRETTEZ, Xavier: *La Question corse*, p. 53.
9. Cit. à CRETTEZ, Xavier: *La Question corse*, p. 54.
10. LEFÈVRE, Marianne: *Géopolitique de la Corse. Le modèle républicain en question*. Paris, L'Harmattan, 2000, p. 157-158, 161.
11. Le clanisme s'est adapté à un cadre institutionnel démocratique à travers sa liaison avec les organisations de la société moderne, ce qui a été possible parce que "plutôt qu'une dénaturation des finalités de la modernisation politique, la politique clientélaire apparaît (...) comme le résultat de l'appropriation par certains groupes sociaux des institutions apparues à la faveur de cette modernisation". BRIQUET, Jean-Louis et SAWICKI, Frédéric: *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 36.
12. CARATINI, Roger: *Histoire du peuple corse*. Paris, Criterion, 1995, p. 299.
13. NÚÑEZ SEIXAS, Xosé M.: *Movimientos nacionalistas en Europa. Siglo XX*. Madrid, Editorial Síntesis, 1998, p. 195.
14. LEFÈVRE, Marianne: *Géopolitique de la Corse*, p. 92-93.
15. Le 21 août 1975 une cinquantaine de militants de l'ARC ont occupé la propriété d'un entrepreneur viticole de Cateraggio, accusé de s'être bénéficié des emprunts exorbitants et de l'adultération du vin en préjudice des producteurs traditionnels. Un grand déploiement de forces armées a assiégé aux occupants et dans l'affrontation plusieurs personnes sont mortes.
16. Dans sa déclaration judiciaire, Yves Stella, responsable politique du FLNC, disait clairement: "Je ne considère pas que l'action menée par le FLNC est une lutte armée. Une lutte armée implique que l'on a décidé de tourner ses armes en direction d'un être humain. Nos armes, nous les avons tournées vers les biens que nous avons partiellement endommagés ou détruits. C'est ce que j'appelle de la propagande armée" (cit. à CRETTEZ, Xavier: *La Question corse*, p. 162).
17. L'arrivée de la gauche au gouvernement en 1981 modifia la politique de la République vers la Corse. La gauche chercha à éliminer les effets négatifs des faits de Bastelica Fesch de 1980 avec la participation des services parallèles de l'État en FRANCIA (le Front d'Action Nouvelle Contre l'Indépendance et l'Autonomie né en 1977) et la guerre sale. Dans ce sens, elle introduit la résolution de la "question corse" dans le cadre d'une politique de régionalisation de la France, ce qui se traduit en l'approbation en 1982 d'un Statut spécial d'Autonomie pour la Corse et la concession d'une amnistie des crimes de sang, même avant jugement.
18. Décision n° 91-290 DC de 9 mai 1991, ap.13.
19. OLIVESI, Claudi: "The failure of regionalist party formation in Corsica", in DE WINTER, Lieven and TÜRSAN, Huri: *Regionalist parties in Western Europe*. London-New York, Routledge, 1998; p. 186.
20. L'assassinat de Claude Erignac, préfet de la Corse, a été un coup lourd sur la conscience populaire, mais aussi sur les milieux politiques de la République.
21. COURTOIS, Jean Patrick et GARREC, René: *Corse. L'intégrale du rapport de la commission d'enquête du Sénat sur la violence en Corse*. Paris, Editions 1, 1999, 248 p.
22. "Pour plus de 430 électeurs, une signature manifestement différente a pu être relevée sur les listes d'émargement entre le premier et le second tour de scrutin; (...) dans certains bureaux de vote, et pour au moins 85 électeurs, des signatures identiques apparaissaient en face du nom de ces derniers, signatures qui différaient en outre de celles que ces mêmes électeurs avaient apposées sur les listes d'émargement au second tour; (...) dans au moins 220 cas, des signatures identiques ont été relevées pour des électeurs différents, sans mention, sur les listes d'émargement, d'une procuration" (Conseil d'État), cit. à "Le Monde", 20-21 décembre 1998.
23. LEFÈVRE, Marianne: *Géopolitique de la Corse*, p. 198.

24. POGGIOLI, Pierre: *Corse. Chroniques d'une île déchirée. 1996-1999*. Paris-Montréal, Harmattan, 1999, p. 375.
25. CRETTEZ, Xavier: *La Question corse*, p. 73.
26. Chacun des sondages a été réalisé sur un univers de 700 interviewés, à l'exception de celui de 1998 qui en a 706. Je dois la consultation de ces sondages à l'amabilité de l'Observatoire Interregional du Politique et, en spécial, à sa directrice, Mme. Elisabeth Dupoirier, de qui j'ai reçu les premiers encouragements pour m'intéresser sur la question corse.
27. Sur la conscience d'identité corse et la conscience européenne, cf. MAROSELLI-MATTEOLI, Catalina: *La identitat corsa, una realitat dins d'Europa*. Lleida, Pagès editor, 2000, 209 p.
28. LEFÈVRE, Marianne: *Géopolitique de la Corse*, p. 318.
29. ROCARD, Michel: *Corse: jacobins, ne tuez pas la paix!* "Le Monde", 31-VIII-2000.